



**Le président de la conférence,**

**Le président de la commission spécialisée  
pour les prises en charge et les accompagnements médico-sociaux,**

**Marseille, le 08 juin 2016**

Monsieur le Directeur Général,

Conformément à ses missions, la Commission spécialisée pour les prises en charge et les accompagnements médico-sociaux (CSPAMS) a mis en place en 2016 un groupe de travail pour aborder la question de la place du médico-social dans les futurs groupements hospitaliers de territoire et dans les projets médicaux partagés.

Ce groupe de travail a élaboré un document synthétique sur cette question qui a été présenté à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunie en assemblée plénière le 08 juin 2016. **A l'issue de ces travaux, la CRSA Paca dans son ensemble souhaite attirer votre attention sur la nécessité de :**

- permettre toute initiative pour associer les établissements et services sociaux et médico-sociaux à l'élaboration du projet médical partagé sans remettre en cause leur autonomie juridique, stratégique et financière.
- maintenir tous les dispositifs existants de collaboration inter établissements et services entre secteur social et médico-social et secteur sanitaire qui ont prouvé leur efficacité dans les parcours et contribuer à en développer d'autres ;
- prévoir une réorganisation territoriale pertinente qui garantisse une qualité de soins de proximité et une accessibilité universelle quel que soit le lieu de résidence dans la région. Le travail par bassin de population est à privilégier par rapport à la concentration sur un établissement pour éviter les déplacements.

**Ce document pourra être complété par un projet de courrier proposé par le CREAL et soumis à l'avis de la délégation régionale de la Fédération hospitalière de France et de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS). Cette lettre serait adressée, une fois les GHT arrêtés, aux établissements publics de santé et aux associations et établissements gestionnaires du secteur médico-social et recommande vivement :**

- à chaque association et/ou établissement gestionnaire relevant du secteur médico-social de se rapprocher au plus tôt des établissements de santé publics ;

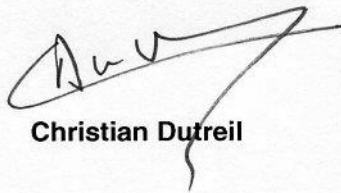
- aux établissements de santé publics d'ores et déjà engagés dans la constitution d'un GHT et les réflexions sur leur projet médical partagé de se mettre rapidement en contact avec les établissements et services médico-sociaux de leur territoire pour une association informelle aux réflexions en cours.

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir cette contribution qui nous semble de nature à favoriser la transversalité, la fluidité, donc l'efficacité, des parcours des personnes.

Nous vous remercions de nous faire connaître la suite donnée à ces propositions afin que les membres de la Conférence puissent en avoir connaissance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le président de la CRSA PACA**



**Christian Dutreil**

**Le président de la CSPAMS**



**Dominique CHARLIER**

Copie :

Délégué régional Paca FHF

Président du CREA1 Paca-Corse